

# Projet Prévention des violations de limites dans l'animation socioculturelle enfance et jeunesse

## Nous recherchons 5 membres collectifs pour participer à la phase pilote

### De quoi s'agit-il ?

Pour ce projet, nous recherchons cinq membres collectifs prêts à développer et à ancrer durablement avec nous la prévention des violations de limites – en particulier de la violence sexualisée – dans l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse. Chaque membre collectif qui participe collabore avec au moins cinq membres affiliés de sa propre région.

L'objectif du projet est d'aider les centres d'ASC enfance et jeunesse dans toute la Suisse à établir des structures sûres, des attitudes claires et des concepts de protection adaptés au terrain. Pour cela, nous développons des bases nationales, des offres de formation continue et des instruments de soutien – en étroite collaboration avec les membres collectifs et les membres affiliés ainsi qu'avec des services spécialisés.

Un élément central du projet est une phase pilote au cours de laquelle une sélection de membres collectifs participe activement à la conception et à la mise à l'épreuve du processus.

### Pourquoi une phase pilote avec des membres collectifs ?

Les membres collectifs jouent un rôle clé au sein de l'AFAJ en tant que multiplicateurs cantonaux et régionaux. Avec la phase pilote, nous voulons :

- prendre en compte les différentes situations de départ et structures cantonales,
- développer ensemble des solutions adaptées au terrain,
- acquérir de l'expérience qui pourra être partagée plus tard avec tous les membres collectifs.

### Quelles sont les différentes phases du projet global ?

Il est prévu que le projet dure de 2026 à 2028 et englobe les éléments suivants :

1. Analyse des besoins et rassemblement des bases déjà existantes
2. Élaboration de standards, de guides et d'outils
3. Développement et mise en œuvre de formations continues
4. Phase pilote avec 5 membres collectifs et 5 membres affiliés de chaque membre collectif (travaux préparatoires à partir de mi-2026 / mise en œuvre 2027)
5. Évaluation et optimisation
6. Multiplication et ancrage durable au sein du réseau de l'AFAJ

## Quel est mon rôle en tant que membre collectif dans la phase pilote ?

Chacun des cinq membres collectifs impliqués participe activement à la mise en œuvre et au développement du projet. En collaboration avec des services spécialisés, l'AFAJ accompagne les membres collectifs sur le plan des connaissances spécialisées et de l'organisation.

Les tâches des membres collectifs englobent en particulier :

- **Ralliement et coordination d'au moins cinq membres affiliés** (centres d'ASC enfance et jeunesse communaux) dans votre région pour participer à la phase pilote
- **Accompagnement de ces membres affiliés** dans la mise en œuvre, avec le soutien de l'AFAJ et de partenaires spécialisés
- **Participation à la recherche conjointe de fonds** au niveau cantonal ou régional pour la phase pilote, en collaboration avec l'AFAJ. (Valeur indicative : CHF 20 000.– par région. Une grande partie de ce montant est prévue pour l'indemnisation des efforts fournis par les membres collectifs.)
- **Mise en place et renforcement des structures cantonales ou régionales** pour la prévention des violations de limites (p. ex. réseaux, espaces d'échange, listes pour les situations de crise et listes des personnes de contact, détection précoce)
- **Recherches à propos des conditions-cadres cantonales** (prescriptions légales, services compétents, offres de soutien existantes)
- **Participation à des espaces communs d'échange et de réflexion** ainsi que partage d'expériences pour le développement des instruments du projet

L'investissement nécessaire en temps découle des tâches décrites ci-dessus. L'ampleur exacte de l'investissement est définie en concertation et adaptée aux possibilités cantonales.

## Rôle et investissement des membres affiliés qui participent

Dans le cadre de la phase pilote, chaque membre collectif qui participe collabore avec au moins cinq membres affiliés (centres d'ASC enfance et jeunesse au niveau communal). Ces centres jouent un rôle actif dans la mise en œuvre et la mise à l'épreuve du contenu du projet au niveau local.

**Tâches des membres affiliés :**

- Analyse des risques de leurs propres offres
- Mise en place ou clarification des structures locales (p. ex. services compétents, personnes clés, personnes de contacts lors de situations de crise)

- Collaboration à l'élaboration d'un concept de protection (responsabilités, risques, mesures, processus)
- Participation aux espaces d'échange et de réflexion dans le cadre de la phase pilote
- Retour à propos des expériences faites sur le terrain

Le projet prévoit que l'investissement en temps des membres affiliés soit compatible avec le travail sur le terrain et réaliste. L'investissement s'étale sur toute la phase pilote et englobe en particulier des processus de réflexion et de développement internes qui s'appuient sur le quotidien de travail existant. L'on part du principe que ces efforts seront réalisés avec les ressources humaines et en temps existantes des centres d'ASC enfance et jeunesse au niveau communal. L'objectif n'est pas de mettre en place une structure parallèle supplémentaire, mais de développer qualitativement les offres et les processus existants.

### **Intéressé·e·s à participer ?**

Nous nous réjouissons que des membres collectifs envisagent de faire avancer ce sujet important avec nous et de l'ancrer dans leur région. Si vous êtes intéressé·e·s, veuillez contacter Amelie Sterchi, responsable de projet Promotion de l'enfance et de la jeunesse, [amelie.sterchi@doj.ch](mailto:amelie.sterchi@doj.ch).